



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-5-2-107

OBJET : FONDS DE CONCOURS

POLITIQUE DE PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET
DU PETIT PATRIMOINE RURAL DE CARACTERE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-5-2-107

OBJET : FONDS DE CONCOURS

POLITIQUE DE PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DU PETIT PATRIMOINE RURAL DE CARACTERE

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Juin 2003 visant à faire bénéficier les communes de fonds de concours pour la réalisation de travaux sur des églises classées, ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et sur le petit patrimoine rural de caractère (lavoirs, pigeonniers, moulin ...) selon les conditions suivantes :

- Pour les églises classées ou inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, dès lors que le projet concerné figure dans un programme arrêté par l'État :

Fonds de concours à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune, une fois les diverses subventions « État, Région, Conseil Départemental » déduites,

- Pour le petit patrimoine rural de caractère (lavoirs, pigeonniers, moulin ...) :

Fonds de concours à la même hauteur que le Conseil Départemental,

Considérant que ces fonds de concours traduisent la solidarité financière de la Communauté de Communes envers ses communes pour des projets d'investissement,

Vu les demandes formulées par les communes,

Considérant que la commission propectives financières et fonds de concours a rendu un avis favorable le 07 octobre 2025, le Président propose le projet suivant :

◄ **Commune de DONZAC :**

Rénovation Petit Patrimoine : Tour du Moulin et Eglise St Barthélémy

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18-03-2025

Montant des travaux : 17 903,00 € HT

Montant demandé : 7 161,00 €

Fonds de concours sollicité : 40.00%

Fonds de concours proposé à 29% : 5 177,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver la participation suivante :

◄ Commune de DONZAC :

Rénovation Petit Patrimoine : Tour du Moulin et Eglise St Barthélémy

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18-03-2025

Montant des travaux : 17 903,00 € HT

Montant demandé : 7 161,00 €

Fonds de concours sollicité : 40.00%

Fonds de concours approuvé à 29% : 5 177,00 €

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

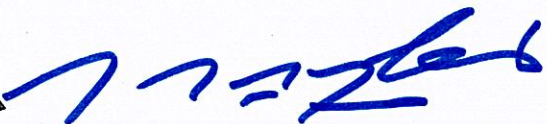
A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

28 OCT. 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

28 OCT. 2025

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS PETIT PATRIMOINE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251017-2025CC7_5_2_107-DE
Numéro d'acte :	2025CC7_5_2_107
Date de décision :	17/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2025CC7-5-2-107 FONDS DE CONCOURS PETIT PATRIMOINE.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	28/10/2025 14:40:38
Date de réception de l'AR :	28/10/2025 14:41:01